

Privilège

nal, je voudrais préciser que nous participons à ces discussions parce que les intérêts canadiens nous tiennent fortement à coeur et que nous avons la ferme intention de les protéger à tous points de vue dans les discussions.

* * *

LA SANTÉ

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé et porte sur le fait que, dans le budget, le gouvernement est revenu sur une promesse de financement faite à la Colombie-Britannique et à d'autres provinces en ce qui concerne un programme d'action communautaire pour enfants, qui est destiné aux enfants vulnérables et en danger.

Étant donné que la B.C. Coalition for Children et le gouvernement de la Colombie-Britannique s'inquiètent vivement des réductions massives prévues pour 1996 et les années subséquentes, comment la ministre peut-elle justifier la décision de réduire le déficit au détriment des enfants pauvres et vulnérables?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, nous tenons à ce que les enfants soient traités justement et équitablement.

Le budget n'a pas réduit massivement le programme en cause. Il n'a fait que diminuer sa croissance. Ce programme sera offert équitablement partout au Canada.

• (1500)

Il y a également d'autres programmes qui visent à aider les enfants pauvres du pays, dont le programme Bon départ pour les autochtones, un programme de nutrition prénatale et le programme Grandir ensemble. Tous ces programmes sont actuellement en vigueur.

* * *

[Français]

LA SCLÉROSE EN PLAQUES

M. Dan McTeague (Ontario, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

[Traduction]

Il y a 15 000 Canadiens qui souffrent de sclérose en plaques. Aux États-Unis, le médicament Betaseron est utilisé dans le traitement de la SP depuis plus d'un an. Le Betaseron est actuellement examiné par la Direction générale de la protection de la santé et ne peut être obtenu que dans le cadre du Programme de médicaments d'urgence, à un coût de plus de 17 000 \$.

La ministre peut-elle dire quand le Betaseron sera offert à un coût abordable aux Canadiens victimes de la SP?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je suis parfaitement au courant des besoins des victimes de la sclérose en plaques.

Malheureusement, les fabricants du Betaseron n'ont pas présenté leur demande d'approbation du médicament au Canada en même temps qu'aux États-Unis. Lorsqu'ils nous ont présenté

leur demande, nous avons accéléré le processus d'approbation du médicament. Le prix de ce médicament est effectivement très élevé et il fait actuellement l'objet d'une étude par le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés.

Le Président: Chers collègues, c'est ainsi que se termine la période des questions. Une question de privilège a été soulevée par le chef de l'opposition.

* * *

[Français]

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'HONORABLE VICE-PREMIÈRE MINISTRE ET MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT—LE RENFLOUAGE DU IRVING WHALE

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, hier en cette Chambre, la ministre de l'Environnement, en réponse à une question relative au renflouage du *Irving Whale*, déclarait, et je cite: «Je voudrais simplement rappeler que le premier rapport proposant certaines actions de renflouage, déposé en 1989, a été rejeté par le ministre de l'Environnement de l'époque.»

Plus loin, référant toujours au *Irving Whale*, la ministre ajoutait que le renflouage de cette épave se tiendrait, et je cite: «6 ans après le premier rapport remis à l'ancien ministre de l'Environnement, le député de Lac-Saint-Jean.»

Monsieur le Président, il se trouve que j'ai démissionné de cette fonction en mai 1990 et que le rapport dont fait état la ministre a été déposé en septembre 1990, et que l'affirmation qu'elle a faite est absolument fautive et inexacte.

M. Young: Vous n'avez rien fait quand même.

M. Bouchard: J'entends dire par d'autres ministres qu'elle a bien fait de mentir à la Chambre.

M. Young: Vous n'avez rien fait quand vous étiez là.

Le Président: Mes chers collègues, je ne crois pas avoir entendu toutes les paroles de l'honorable chef de l'opposition. Mais si ce que j'ai entendu est le mot «mentir», j'aimerais bien que l'honorable chef de l'opposition reconsidère l'usage de ce mot.

M. Bouchard: Monsieur le Président, j'ai reconsidéré ces propos, je le fais avec bonne grâce.

Je demanderais qu'avec une aussi bonne grâce, le ministre des Transports, assis en cette Chambre, retire les propos qu'il vient de tenir à l'effet que la ministre a bien fait, hier, de déformer la vérité.

M. Young: Vous n'avez rien fait.

M. Bouchard: Ce n'est pas fini.

M. Young: C'est certain que ce n'est pas fini.

Le Président: À l'ordre. L'honorable chef de l'opposition a la parole.

M. Bouchard: Monsieur le Président, ce qui est arrivé hier est encore plus grave. C'est plus grave parce que je soumetts au Président que cette erreur a été commise de propos délibéré. La ministre avait, à ce moment-là, entre les mains, le rapport en question qui porte la date dont je viens de parler.